

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2023

L'an 2023 et le 28 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 22/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/09/2023.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. LANGLOIS Jean-François, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, Mme GUESDON Denise.

Pouvoirs : M. CARBONNIER Christophe donne pouvoir à GUESDON Denise, M. VINCENT Éric donne pouvoir à GOFFINET Stéphanie

Absente : Mme LAMOUR Stéphanie,

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DUFOUR est désigné secrétaire de séance

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte-rendu du conseil municipal du 29 juin, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Accélération de la production d'énergie renouvelables
- ❖ Transfert de la compétence SDRIVE
- ❖ Approbation rapport d'activité de la CCPG
- ❖ Approbation RPQS 2022 BGV

I. ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVABLES

La loi du 10 mars 2023 vise à accélérer l'implantation de dispositifs d'énergies renouvelables sur nos territoires.

A travers cette loi, l'Etat propose aux communes d'identifier des zones favorables à des implantations de dispositifs d'énergie renouvelables pour lesquelles des procédures accélérées pourraient être mises en œuvre. Le projet étant mené en concertation avec la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais, la Présidente propose aux communes de prendre une délibération de principe sur la volonté de chaque commune de disposer sur leur territoire de zones dites d'accélération de production d'énergie renouvelable.

Le conseil municipal, à l'unanimité se prononce favorablement à l'identification de zones d'accélération d'énergies renouvelables pour les énergies suivantes : solaire photovoltaïque et géothermie (uniquement sur les toitures et sol appartenant à la commune).

II. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE SDRIVE

Le Département du Loiret est l'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire de la commune.

Etant donné la carence de l'initiative privée sur le territoire de la commune, il est souhaitable que la commune transfère au Département la compétence de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques.

Le transfert de compétence de la commune vers le Département nécessite des délibérations concordantes de leurs assemblées délibérantes respectives.

Ce n'est qu'à compter de l'entrée en vigueur de ces deux délibérations que le transfert sera effectif.

Approuvé à l'unanimité.

III. APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITÉ CCPG

Le Conseil Municipal adopte à la majorité le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais.

Approuvé à 5 voix pour et 5 abstentions (Mme le Maire étant pour)

IV. APPROBATION RPQS 2022 BGV

Le Conseil Municipal adopte à la majorité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2022 du BGV.

Approuvé à 5 voix pour et 5 abstentions (Mme le Maire étant pour)

V. DIVERS

Madame le Maire :

- Donne lecture du mail de M. VOYER David, président du PETR, concernant le projet d'isolation et de géothermie de la mairie suite à la présentation de M. PALIS Julien du 19 septembre. Les membres du conseil souhaitent lancer une étude complète pour l'isolation et la géothermie concernant la mairie et la salle des fêtes.
- Indique que le repas des Aînés et le Noël des enfants aura lieu le 16 décembre. Un spectacle de clown d'environ 50 min en fin d'après-midi animera cette journée pour un cout de 850 € TTC
- Donne lecture du mail reçu de la Présence Verte sollicitant une aide financière de la part d'une administrée de la commune. Mme GUESDON Denise précise qu'une délibération a déjà été prise concernant les modalités de participation de la commune.
- Indique qu'un administré à besoin d'une autorisation pour l'occupation du domaine public pour l'installation en extérieur d'un système de chauffage. Elle indique que le décret n° 2022-452 du 30 mars 2022 interdit l'utilisation sur le domaine public en extérieur de système de chauffage ou de climatisation. Elle propose donc de ne pas donner l'autorisation à cet administré. Les membres du conseil sont d'accord avec cette proposition.
- Parle du sujet de la stérilisation des chats errants et propose de réaliser une convention avec Vétopuiseaux en 2024.
- Rappelle que lors d'un précédent conseil, il a été évoqué le sujet des barrières route de Givraines, située sur le trottoir. Elle explique que le Département nous a confirmé que ces barrières n'ont pas d'intérêt sécuritaire à proprement dit et que la commune n'a donc aucune obligation d'en remettre ou de les réparer mais elle indique que la commune a les matériaux pour pouvoir les réparer. Le conseil propose de réparer les barrières à l'aide des matériaux disponibles.
- Propose que lors du prochain conseil soit délibéré l'augmentation du temps de travail de l'employé communal en lui ajoutant une journée de plus (soit 8 heures).
- Informe que la salle des fêtes a créé des nuisances lors de précédentes locations. Les membres du conseil proposent de laisser la location de la salle tel quel et évoquent la possibilité de l'achat d'un décibel mètre si l'article 6 du règlement de la salle n'est pas respecté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23h45**.

En Mairie, le 28/09/2023
Le Maire, Stéphanie GOFFINET

